

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 22 SEPTEMBRE 2015

**CONVOCAATION : 15 SEPTEMBRE 2015**

**EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : 12**

**VOTANTS : 12**

L'an deux mil quinze, le vingt deux septembre à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno BETHENOD, Maire.

Présents : M. PONSOT Gérard, M. BETHENOD Bruno, M. LALY Gilbert, Mme DESCHAMPS Martine, M. ROY Sylvain, Mme PIZZATO Armelle, Mme DENIZOT Nicole, M. MOYEMONT Thierry, M. AFFANE Hakim, Mme AMIZET Jocelyne, M. COQUILLOT Frédéric, M. SALIN Jean-Yves, Mme de LOISY Thérèse

Absents excusés : Mme ROCHE Fanny, Mme BOLOT-VANDEL Corinne, M.COQUILLOT Frédéric

Absent :

### ORDRE DU JOUR

- Information sur les dossiers en cours : création des sanitaires de la mairie pour personnes à mobilité réduite, création de deux logements 8 Grande Rue, réhabilitation du magasin à pompe rue du Faubourg Gallas.
- Aménagement de deux logements 8 Grande rue : demande de subventions
- Restauration de l'escalier de la mairie : demande de subventions
- Travaux de voirie
- Extension du local technique
- Décisions modificatives comptables (ajustements, amortissements, transferts entre budgets) – durée d'amortissement des travaux d'extension du réseau eau potable.
- Point sur la vente de terrains
- Tarifs pour les lots issus de la division de l'îlot 10 du lotissement Eco Quartier
- Redevance d'occupation du domaine public relative aux ouvrages de distribution de gaz naturel pour 2015
- Rapport de la commission d'enquête concernant le projet de canalisation de transport de gaz naturel dit « projet Val de Saône »
- Information sur la rentrée scolaire
- Information sur l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- Questions diverses

Madame Martine DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

## INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

### Création des sanitaires de la mairie pour personnes à mobilité réduite :

Les travaux sont terminés. Visite.

Coûts actualisés :

1 - Travaux		
Lot 1	Démolition - gros œuvre	8 425,70
Lot 2	Menuiseries extérieures	1 619,00
Lot 3	Plomberie - chauffage	4 833,33
Lot 4	Electricité	1 044,00
Lot 5	Isolation - peinture - sol	5 997,38
<b>total</b>		<b>21 919,41</b>

Financement :

DETR	7.672,00 €
réserve parlementaire	3.000,00 €
Conseil Régional	6.575,00 €
Autofinancement :	4.672,41 €

### Réhabilitation de deux logements 8 Grande Rue

Présentation des plans et des cuisines.

M. ROY soulève le problème de l'acoustique et du plancher. Le maître d'œuvre a indiqué que la feutrine et le plancher flottant permettaient une bonne isolation.

A titre d'information, pour arriver à l'équilibre de ce projet, il conviendrait de fixer les loyers de 450 à 500 € pour le 1<sup>er</sup> étage et de 400 à 450 € pour le 2<sup>ème</sup> étage.

Coût des travaux estimés à 100.000,00 € T.T.C.. Consultation en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de réhabilitation de deux logements 8 Grande Rue,

**SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Village Côte d'Or et du Conseil Régional dans le cadre de la convention « Cœurs de Village Plus »,

**PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune,

**S'ENGAGE** à ne solliciter aucun programme d'aide du Conseil Général au titre de ce même projet,

**ATTESTE** de la propriété communale du bien objet de ce projet.

### Réhabilitation du magasin à pompe rue du Faubourg Gallas :

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de réhabilitation du magasin à pompe d'Arcelot avait été estimé à 250.000,00 €. Vu cette estimation, le projet a été abandonné et le permis de construire annulé.

Il y a possibilité soit de le vendre soit d'en faire un chantier école pour Avenir Environnement.

Prise en charge par la commune : les matériaux et 20 % pour la main d'œuvre (80% pris en charge par le Conseil Départemental à travers les organismes d'insertion).

Le conseil municipal,

ACCEPTE cette proposition et AUTORISE le Maire à lancer le projet de chantier école.

## RESTAURATION DE L'ESCALIER EN PIERRE DE LA MAIRIE

Vu la délibération du 20 juin 2014 décidant de restaurer l'escalier en pierre de la mairie,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 12.09.2014,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un tailleur de pierre pour la fourniture d'éléments en pierre naturelle,  
Vu le devis d'Avenir Environnement de 20.865,40 €, dont 7.595,00 € pour l'encadrement technique et 13.270,40 € pour les matériaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le principe de l'opération « matériaux pour la restauration de l'escalier en pierre de la mairie » pour un montant estimatif de 13.270,40 €,

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du Conseil Régional dans le cadre de « Cœurs de Village Plus – mise en valeur d'espaces publics »

**AUTORISE** le Maire, après accusé réception de dossier complet pour la DETR, à signer les devis,

**DIT** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget.

Plan de financement :

aide concernée	sollicitée	montant de la dépense éligible	pourcentage	montant de l'aide
DETR	sollicitée	13.270,40	30%	3.981,12,
Conseil régional	Sollicitée	13.270,40	30%	3.981,12
autofinancement		13.270,40	40%	5.308,16
<b>TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>13.270,40</b>	<b>100 %</b>	<b>13.270,40</b>

## TRAVAUX DE VOIRIE

Chemin de la Ladrie : le résultat des travaux réalisés n'est pas satisfaisant. Un enrobé aurait dû être fait, mais ce choix était plus onéreux. L'entreprise va tout de même revenir sur place et proposer une solution.

Les Champs sur l'Eau : il s'agit d'un lotissement privé pour lequel les propriétaires souhaitent aménager la route. Monsieur le Maire s'occupe de consulter les entreprises et trouvera un accord avec les propriétaires.

Zone économique de l'Ordorat : les travaux d'enrobé sont prévus dans le budget annexe. Il convient d'aménager l'entrée de la zone jusqu'à l'ancien portail. Les trottoirs seront réalisés quand la société European Woods aura terminé sa clôture. Les devis ont été demandés.

Rue de Champagne/Rue de la Chapelle avant le pont : les travaux sont à prévoir au budget 2016.

## EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique que M. DUBOIS, habitant d'Arceau et apiculteur, souhaite créer son exploitation individuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour cela, il recherche un local.

Monsieur le Maire propose de prolonger le bâtiment du local technique pour la commune et pour l'installation de l'apiculteur, en totale indépendance.

Le loyer serait de 5000 € par an.

Le conseil municipal, **ACCEPTTE** le principe et **AUTORISE** le Maire à lancer l'étude et à inscrire les dépenses au budget.

**DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE BUDGET PRINCIPAL n°2/2015**

Considérant les dépenses réalisées sur le budget principal entre 2010 et 2012 qui sont à transférer sur le budget annexe Eco Quartier

Considérant les écritures d'amortissements,

Considérant les opérations patrimoniales (solde des comptes 2031 et 2033),

Considérant les ajustements nécessaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications comptables ci-après

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
773				4.724,68
6811 – 042		1.063,37		
6413		4.200,00		
6453		5.500,00		
7022				6.038,69
<b>TOTAL</b>		<b>10.763,37</b>		<b>10.763,37</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
281531				1.063,37
2031 -041				1.368,00
2033 – 041				450,05
2112 – 041		1.818,05		
21538 – 18		2.000,00		
2313-371	981,63			
1323				21.901,58
1313		21.901,58		
<b>TOTAL</b>	<b>981,63</b>	<b>25.719,63</b>		<b>24.738,00</b>

**DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER n°2/2015**

Considérant les dépenses réalisées sur le budget principal entre 2010 et 2012 qui sont à transférer sur le budget annexe Eco Quartier

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications comptables ci-après

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
6015		3.348,80		
6045		4.724,68		
7133 (écriture d'ordre)				8.073,48
<b>TOTAL</b>		<b>8.073,48</b>		

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution	augmentation	diminution	augmentation

	de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
3354 (écriture d'ordre)		8.073,48		
TOTAL				

### DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE BUDGET ANNEXE ORDORAT

Intégrer les frais de géomètre prévus au budget 2014 mais payés en 2015 et non reportés et les travaux de voirie (en attente devis).

### AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE CHEMIN DES MEIX D'ARCEAU

Vu l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales,  
Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'amortir les dépenses liées aux travaux d'extension du réseau d'eau potable chemin des Meix d'Arceau (1063.37€) et **FIXE** la durée d'amortissement à 1 an

### POINT SUR LA VENTE DE TERRAINS

Présentation du plan des lotissements Ficelles II et Eco Quartier avec indication des lots vendus.

### TARIFS POUR LES LOTS ISSUS DE LA DIVISION DE L'ÎLOT 10 ECO QUARTIER

Vu la délibération du 9 décembre 2014 fixant le prix des lots du lotissement « Eco Quartier »,  
Vu la demande de division de l'îlot 10 afin de détacher un lot (10A) pour la construction d'une maison d'habitation,  
Considérant qu'il convient de fixer le tarif pour les lots d'habitation issus de la division,

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**FIXE** le prix du lot 10 A à 90.000,00 €  
**FIXE** le prix des lots d'habitation issus de la division de l'îlot 10 à 90€/m<sup>2</sup>  
**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à la vente du les lots,

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR 2015

VU le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières ;  
VU la délibération du 9 février 2010 qui adopte la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et fixe le montant au taux maximum ;  
VU l'indice ingénierie connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année (1,16);  
VU la longueur de canalisation gaz située sur le domaine public communal (5 084,10 mètres)

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**FIXE** la redevance à  $((0.035 \text{ €} \times 5\,084,10 \text{ mètres}) + 100\text{€}) \times 1.16 = 322,41 \text{ €}$   
**DIT** que cette redevance sera perçue au compte 70323.

### RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE CONCERNANT LE PROJET DE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL DIT « PROJET VAL DE SAONE »

Le rapport est à disposition du public pendant un an.

## **INFORMATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

L'école d'Arceau accueille 35 élèves pour l'année scolaire 2015/2016.

## **INFORMATION SUR L'ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)**

La communauté de communes du Mirebellois n'est pas impacté par la loi NOTRe puisque le seuil de population imposé est atteint. Cependant, la communauté de communes Val de Vingeanne n'atteint pas le seuil et devra fusionner avec une autre EPCI à fiscalité propre. Pour des raisons de logique territoriale et vu le périmètre du SCoT et celui du Pays Val de Saône Vingeanne (comprenant CC Val de Vingeanne, CC Mirebellois, CC canton de Pontailier sur Saône, CC Auxonne Val de Saône) la CC Val de Vingeanne fusionnera très probablement avec la CC du Mirebellois.

La fiscalité est à peu près identique.

Par contre, la CC Val de Vingeanne a la compétence scolaire avec un pôle scolaire à Fontaine Française

Cela entraîne donc soit la compétence scolaire pour la CC du Mirebellois soit la création du SIVOS pour Fontaine Française. La CC du Mirebellois pourrait prendre la compétence scolaire pour une meilleure gestion du personnel. Cette réorganisation doit se mettre en place dans les 2 ans qui suivent la fusion.

Si cela se fait, M. Bethenod demandera à l'Etat de s'engager à améliorer le service rendu dès la maternelle (exemple : donner des cours d'anglais).

Mobilisation du 19 septembre. Environ 350 élus étaient rassemblés devant la préfecture samedi 19 septembre.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'AMF21 sur l'évolution de la situation financière des communes et communautés de la Côte d'Or en 2015.

## **ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

Elaboration du bureau de vote.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **● Mur du « chemin de l'abreuvoir du petit parc » à Arcelot :**

Monsieur le Maire a demandé un devis à Avenir Environnement pour la réfection de ce mur.

Montant du devis : 31.375,00 €

Compte tenu du prix de ce devis Monsieur le Maire s'interroge sur la réelle nécessité de refaire le mur. Ne vaudrait-il pas mieux aménager un parking et une aire de loisirs...

### **● Mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque maintien de salaire des agents de la collectivité, en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident.**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance « maintien de salaire » souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

**DECICE** de verser une participation mensuelle de 10 € dans la limite du montant de la cotisation, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à la Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

- Réunions publiques d'information sur le tri des déchets ménagers : le Syndicat mixte propose de mettre en place des réunions publiques d'information à destination des usagers. Ces réunions auront pour but d'échanger sur des thèmes encore mal compris comme le tri, le recyclage et la consommation. Date à définir.

- Du 5 au 11 octobre aura lieu l'opération « Semaine de l'écriture ». Des cartes postales d'Arceau seront données à l'école qui participe à l'édition 2015.

- Mme AMIZET rappelle qu'il est nécessaire d'installer une rampe d'accès au cimetière. (une en façade et une le long du petit mur). Ces travaux sont commandés et seront réalisés courant octobre.

Contrat Cohésio : Les personnes âgées d'Arceau ne sont pas isolées et le service « Cohésio » n'est donc pas nécessaire pour contribuer à l'autonomie de ces personnes à domicile. Vu le coût de cette prestation le contrat prendra fin au 31.12.2015.

Il serait par contre intéressant de développer des activités avec l'association Fil-Ô-Mène pour créer du lien, une vie sociale plus épanouie.

- Mme DENIZOT propose d'interdire le doublement au croisement de la D960 et de la D28d. Un courrier sera adressé au Conseil Départemental.

L'école a pour projet d'organiser une sortie « le tour de vélo » en mai 2016. Il sera demandé une participation de 200 € à la commune.

- M AFFANE rappelle qu'il convient d'installer des dispositifs de sécurité rue de la Care et route de Brognon. Des coussins berlinois seront mis en place.

- M. ROY propose de réviser à la baisse les prix de location du matériel (tentes, chaises). A voir lors d'une prochaine séance.

- M. MOYEMONT : un élagage nécessaire a été fait lieu-dit « Fontaine d'Orme »

- Mme De LOISY signale l'inondation de la cave de M. Mme LEGUY, rue Champs Rosé, lors des dernières fortes précipitations.

M. Bethenod indique que la cave est équipée pour évacuer l'eau. Cependant une solution sera trouvée pour donner une forme au trottoir.

Madame De Loisy demande ce qu'il pourrait être fait pour améliorer l'esthétique de l'entrée d'Arcelot. Les bâtiments de la zone Savelles ne sont pas enduits.

- Mme PIZZATO : tous les artisans de la zone de l'Ordorat sont d'accord pour installer des panneaux d'indication. Ils fourniront un logo à la commune qui se chargera des panneaux.

- M. LALY va s'occuper de regarder les nouvelles délimitations suite au délaissés de l'autoroute, la conformité de l'installation de la clôture de M. Chevailler, la demande d'achat de M. Guinot.

Il propose d'installer un séparateur d'hydrocarbure route de Brognon, au pied du pont. Un devis sera demandé

La séance est levée à 22h30